

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 9 mars 2010 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h00.

PRÉSENCES

La mairesse	Madame Nicole Davidson
Les Conseillers (ères)	Madame Barbara Strachan Monsieur Daniel Lévesque Monsieur Denis Charlebois Madame Dominique Forget Monsieur Raymond Auclair Madame Manon Paquin
l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier
Le directeur du service de l'Urbanisme	Monsieur Nicolas Lesage
Le directeur général	Monsieur Serge Pourreaux

ABSENCE

Aucune absence

CONVOCATION

Lecture est faite par le directeur général de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil, conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation;
2. Assemblée publique de consultation concernant le projet de Règlement numéro 601-8 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'autoriser les projets intégrés à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone MIX-05
3. Période de questions;
4. Levée de l'assemblée.

Assemblée publique pour fins de consultation

La mairesse explique le déroulement de l'assemblée pour fins de consultation sur le projet de règlement numéro 601-8 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'autoriser les projets intégrés à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone MIX-05.

Les citoyens ont été informés de la tenue de cette assemblée publique de consultation par un avis public publié dans un journal local le 18 février 2010 et aux endroits habituels prévus par le Conseil municipal.

Le directeur du service de l'Urbanisme explique les modifications apportées au règlement, la procédure d'adoption du règlement ainsi que les étapes passées et subséquentes en vue de l'adoption du projet de règlement proposé.

Un document de présentation est mis à la disposition des citoyens lors de cette consultation.

Période de questions

Levée de l'assemblée

A 19h15, la période de questions ainsi que l'ordre du jour étant épuisés, la séance extraordinaire est levée.

Nicole Davidson
Mairesse

Serge Pourreaux
Directeur général

Je, Nicole Davidson, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicole Davidson
Mairesse